

# SYVALOM

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DATE DE CONVOCATION

26 février 2020

### NOMBRE DE MEMBRES

### EN EXERCICE

31

### PRESENTS

18

### VOTANTS

24

Pour	Contre	Abstention
24	0	0

### N°

507

### OBJET :

### Vote du budget 2020

L'an deux mille vingt, le neuf mars à 18H00, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM, Avenue des Crayères - zone industrielle à La Veuve.

sous la présidence de Monsieur Michel FRUIT,

Etaient présents les membres titulaires et suppléants suivants :

Mesdames Patricia MEHENNI et Liliane MARTIN,

Et Messieurs Roland BOULARD, Michel COURTEAUX, Christian COYON, Yves DETRAIGNE, Denis FENAT, Michel FRUIT, Claude GUICHON, René HANOT, Fabrice HUBERT, Alain LESCOUET, Pascal LORIN, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN, Patrice VALENTIN, Michel VALTER, Patrick VIÉ.

Etaient représentés Monsieur Thierry CHAPPAT, Michel LIÉGEOIS, Daniel MAIRE, Denis PINVIN, Philippe SALMON, René SCHULLER.

VU les articles L 5212-18 à L 5212-20 du CGCT,

VU la délibération n°497 du 17 février 2020 actant des orientations budgétaires pour l'année 2020,

Le Président rappelle les dispositions des statuts concernant le budget du syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget de l'exercice 2020 tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 29 569 289,20 € HT

Recettes de fonctionnement : 29 569 289,20 € HT

Dépenses d'investissement : 3 002 263,69 € HT

Recettes d'investissement : 3 002 263,69 € HT

Extrait certifié conforme  
La Veuve, le 9 mars 2020

Le Président



Michel FRUIT

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
Reçue à la Préfecture le  
et affichée le

Le Président,

Envoyé en préfecture le 03/04/2020

Reçu en préfecture le 03/04/2020

Affiché le

ID : 051-255102592-20200309-507-DE